

## **Motion 2775**

### **pour une politique de développement des places de stationnement pour les deux-roues motorisés**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la disproportionnalité de traitement que subissent les deux-roues motorisés face aux deux-roues non motorisés à Genève ;
- la dérive répressive qui semble viser toujours la même catégorie des usagers de la route, tout en favorisant une autre ;
- l'augmentation des ventes de deux-roues motorisés, qui ont explosé en 2020 avec près de 50 000 nouvelles ventes, soit de 21,6% à 29 450 unités motos et pour les scooters une progression de 11,2% à 18 129 unités,

invite le Conseil d'Etat

- à construire rapidement de nouvelles places de parking en surface pour les deux-roues motorisés dans le canton de Genève ;
- en cas de suppression de certaines places de stationnements automobiles en surface, à faire en sorte que celles-ci soient compensées par des aménagements de places pour deux-roues motorisés à proximité.